



Facilité de financement des collectivités françaises FICOL

Soutenir l'action extérieure des collectivités
locales française

développeur d'avenirs durables

L'AFD et les collectivités territoriales françaises

des relations historiques (mandat Outre-mer) intensifiées, dans les Etats étrangers, par la montée en puissance de l'action extérieure des collectivités

quels objectifs ?

ancrer l'AFD dans les territoires et capter les expériences locales

valoriser l'expertise des collect. et des opérateurs à l'international

Services, régies, SEM/SPL, agences urba., etc

accompagner l'offre des acteurs économiques locaux

faire adhérer les citoyens locaux aux politiques d'aide

modalités

des rencontres techniques | des visites de sites en France | **25 accords** de coopération

des synergies opérationnelles

+ de **40** « financements parallèles »

+ de **10** « cofinancements* »

le financement ponctuel d'expertise

des échanges avec les entreprises en région

événements / conférences

ex : « Nés quelque part »

Une nouvelle étape

Depuis 2014 avec la mise en place des **financements directs** aux collectivités françaises à travers la :

« Facilité de financement
des initiatives des
collectivités »
(FICOL)

→ **6 « initiatives »** de collectivités françaises (3 régions et 3 villes) financées pour un montant total de **2,7 M€**

→ Projets à destination de **PMA africains** dans les secteurs du développement urbain, de la sécurité alimentaire, etc.

En 2016, le **montant de la FICOL est doublée (3 M€)**. La Facilité est ouverte à toutes les collectivités françaises développant des projets dans des pays éligibles au financement de l'AFD

Voir : <http://bit.ly/1U3iFre>

Les objectifs de la FICOL

- Reconnaître le droit d'initiative des collectivités locales
- ... et la valeur ajoutée de leur action internationale
- Permettre aux collectivités françaises de construire des projets d'envergure nouvelle (y compris pour de petits investissements) : financement AFD de 200 à 700 K€ (pour des projets de 400 K€ à plus d'1 M€)
- Jouer un rôle contra-cyclique (face à la baisse des budgets engagés)
- Renforcer le dialogue technique avec les collectivités au service de l'optimisation des impacts

Des exemples

- **Madagascar** : Région Ile de France / Commune urbaine d'Antananarivo. Appui au *Programme d'amélioration de la mobilité urbaine* – création d'un centre de formation pour les conducteurs, mise en place d'un service de ticketing, réalisation d'un *schéma directeur transports*, réalisation d'opérations pilotes et démonstratives (**ligne de bus pilote**)
- **Cameroun**, Métropole de Nantes / commune de Dschang. Production d'hydroélectricité. Construction de **deux installations hydroélectriques** (une dans le centre urbain, une dans une zone rurale) et de financer des études de faisabilité pour trois nouveaux sites.

En 2016, accompagner la mise en œuvre des ODD dans le cadre de l'AECT

- un projet = 1 ou plusieurs **ODD** :
- 3 critères de sélection majeurs :
 - prise en compte du « **changement climatique** » :
 - PRI : critère d'« **innovation** » : projet et/ou méthode de conception
 - PMA : disponibilité d'éléments de **faisabilité** pour les infrastructures
- faire levier sur les **mécanismes « 1 % »** (eau, déchets, etc.) :
- de manière transversale, exigences rehaussées sur :
 - l'existence d'éléments d'étude et de faisabilité
 - l'absence de risques E & S majeurs

Critères 2016

	Pays les moins avancés / pays pauvres prioritaires / pays en crise	Pays à revenu intermédiaire
Opérations éligibles	Investissement / assistance à la maîtrise d'ouvrage (dont définition de la politique publique associée à l'investissement)	Partenariat stratégique / échange d'expériences / appui à la construction de politiques publiques / préparation de projets d'envergure dans le domaine de la lutte contre le changement climatique
Montants minimum et maximum du financement AFD	300 K€ à 700 K€	200 K€ à 500 K€
Cofinancement de l'AFD	70 % maximum du montant total du projet	50 % maximum du montant total du projet
Critère majeur	Contribution à la lutte contre le changement climatique (atténuation, adaptation) Disponibilité d'éléments de faisabilité	Contribution à la lutte contre le changement climatique (atténuation, adaptation) Caractère innovant de la proposition (montage, acteurs, secteurs, etc.)
<i>développeur d</i> Critère d'exclusion	Risque social et environnemental non maîtrisé	Dépense d'investissement

Calendrier 2016

début 2016	Publication des termes de référence 2016
1^{er} mai 2016	Date limite de réception des lettres d'intention
30 mai 2016	Annonce des projets présélectionnés (par email)
15 juillet 2016	Date limite de réception des dossiers de financement
fin 2016	Décision de financement et notification aux collectivités françaises
1 ^{er} semestre 2017	Signature des conventions et démarrage des projets



Merci de votre attention

développeur d'avenirs durables